

Décision n° 2023 - 03

NOMENCLATURE : 01 - 01

DECISION RELATIVE A LA PASSATION D'UN AVENANT N°4 DE TRANSFERT AU MARCHE D'ACQUISITION DE VEHICULES DE POLICE MUNICIPALE – PF21020

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des Adjointes au Maire,

Vu le code de la commande publique et en particulier l'article R2194-6,

Vu la décision n°2021-125 portant attribution du marché à la société S.A.S. WANTIEZ à Loison-sous-Lens,

Vu l'avis de cession de fonds de commerce en date du 02/11/2022 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Arras, le 15/11/2022,

Vu le fonds de commerce d'achat, vente, réparation de tous véhicules servant au transport, location de véhicules légers de la société WANTIEZ cédé à la société SOFIDAP dont l'entrée en jouissance est au 02/11/2022.

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser la situation administrative par le biais de cet avenant de transfert,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature de l'avenant n°4 de transfert du marché d'acquisition de véhicules de Police Municipale, à la société S.A.S. SOFIDAP, 1220 Avenue Winston Churchill – 62 400 BETHUNE – Immatriculée : RCS 529 232 902 ARRAS

ARTICLE 2 : Toutes les clauses du contrat restent inchangées

ARTICLE 3 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 04/01/2023

Pour Le Maire
L'adjoint au Maire,

